LA FORMATION INITIALE EN PLEINE TRANSITION

Rentrée 2022

LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT.ES ET CPE BOULEVERSE L'ACCÈS À LA PROFESSION. LE CONCOURS SE PASSE MAINTENANT À LA FIN DU MASTER 2. QUELLES CONSÉQUENCES POUR CEUX QUI ENTRENT DANS LE MÉTIER ?

-:- Ils ont réussi le concours et sont fonctionnaires stagiaires -:-

- **Les ancien.nes étudiant.es du master MEEF** et les **contractuels** qui ont déjà travaillé au moins une année sont à **temps-plein dans les écoles et établissements**. Ils devront suivre **des temps de formation en plus de leur temps plein.** Ils sont payés 1464 € net.
- **Les titulaires d'un master non MEEF** quand ils ont passé le concours, sont **à mi-temps en école ou établissement** et **suivent des cours à l'INSPE à mi-temps**. Ils devront valider un parcours spécial au sein de l'INSPE. Ils sont payés 1464 € net.

Tous sont susceptibles d'être titularisés à la fin de l'année scolaire, et participeront au mouvement pour obtenir leur affectation sur leur premier poste en tant que titulaire pour la rentrée 2023-2024.

-:- Les étudiant.es en master MEEF -:-

- **Les étudiant.es contractuel.les alternant.es** : les étudiants en M2 souhaitant devenir enseignants ou CPE peuvent désormais obtenir un contrat d'alternance auprès du Rectorat. Ils exercent **à tiers-temps en école ou établissement** et **doivent valider une formation de 300h à l'INSPE**. Ils sont payés 722 €.
- **Les étudiant.es sans contrat d'alternance** : ils ont un **stage d'observation et de pratique accompagnée** (SOPA) de 12 semaines prévu **en école ou établissement**, soit en M1 soit en M2, soit réparti entre le M1 et le M2. Ils touchent les indemnités légales de stage.
- **Les étudiant.es bénéficiant d'un contrat AED « pré-pro »** : ils sont accueillis **en école ou en établissement pendant 4 ans**, depuis leur deuxième année de licence, jusqu'en M2 MEEF à cette rentrée. Ils exercent **à tiers-temps** à partir du Master, avec tuteur, dans certaines matières déficitaires et dans certains établissements ou écoles. Ils sont payés 707 € en L2, 963 € en L3 et 980 € en MEEF.

VOUS TROUVEZ ÇA COMPLEXE ? NOUS AUSSI !!!

Trop de statuts différents compliquent la formation initiale *et la lecture du système, alors que l'on a urgemment besoin d'attractivité pour nos métiers. Et encore, on ne vous a pas parlé des étudiants en « **Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles** »...*

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr

-:- NOS REVENDICATIONS POUR LA FORMATION DES FUTURS COLLÈGUES ENSEIGNANTS ET CPE -:-

- Les étudiant·e·s devraient être **mis en responsabilité de manière progressive**, de la licence au master. **Ils ne sont pas des moyens de remplacement.**
- **L'alternance dans le master Meef** devrait être **rémunérée sur 2 ans**.
- Les **stagiaires ayant déjà eu une 1ère carrière** devraient voir celle-ci reconnue. Un bilan de compétences leur permettrait de se voir proposer un **parcours adapté**.
- Pour les **stagiaires à temps plein**, il est indispensable de prévoir une **décharge d'enseignement**. Un métier qui s'apprend, c'est une formation qui demande du temps : temps plein + formation = mission impossible.
- Les **conditions de travail des stagiaires** (déplacements, entrée dans la vie active) doivent être **facilitées et adaptées** pour gérer investissement professionnel dans un métier éprouvant et vie personnelle.
- Les **épreuves du concours** devraient être plus **professionnalisantes**.
- La **titularisation** devrait être pensée comme un 1er **bilan de compétences professionnelles** pour personnaliser la suite de la formation.

Vous pouvez aussi télécharger le tract destiné aux stagiaires

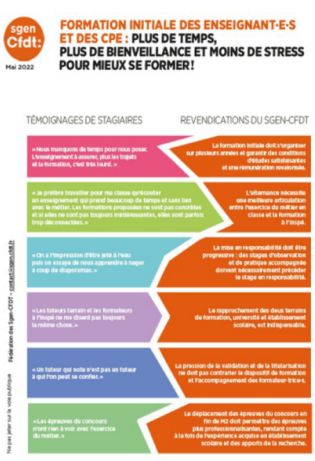

SCAN ME

https://qrco.de/bdJMzk

Plus d'information :

Sgen-CFDT

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr